

Chapitre 1 (1^{ère}) - Regards croisés

→ Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ?

- 1) Comprendre le *cycle de vie d'une entreprise* à partir de quelques exemples (création, croissance, changement de **statuts juridiques**, disparition).
- 2) Connaître et être capable d'illustrer la diversité des *figures de l'entrepreneur* : par leur **statut** juridique (entrepreneur individuel, micro-entrepreneur, chef d'entreprise) ; par leur position et leurs fonctions économiques (entrepreneur-innovateur, **manager**, **actionnaire**).
- 3) Comprendre les notions de *gouvernance*, d'autorité et de **décentralisation/centralisation** des décisions au sein d'une **entreprise**.
- 4) Comprendre qu'une entreprise est un **lieu de relations sociales** (coopération, hiérarchie, conflit) entre différentes parties prenantes (**salariés**, managers, propriétaires/**actionnaires**, partenaires d'une coopérative).

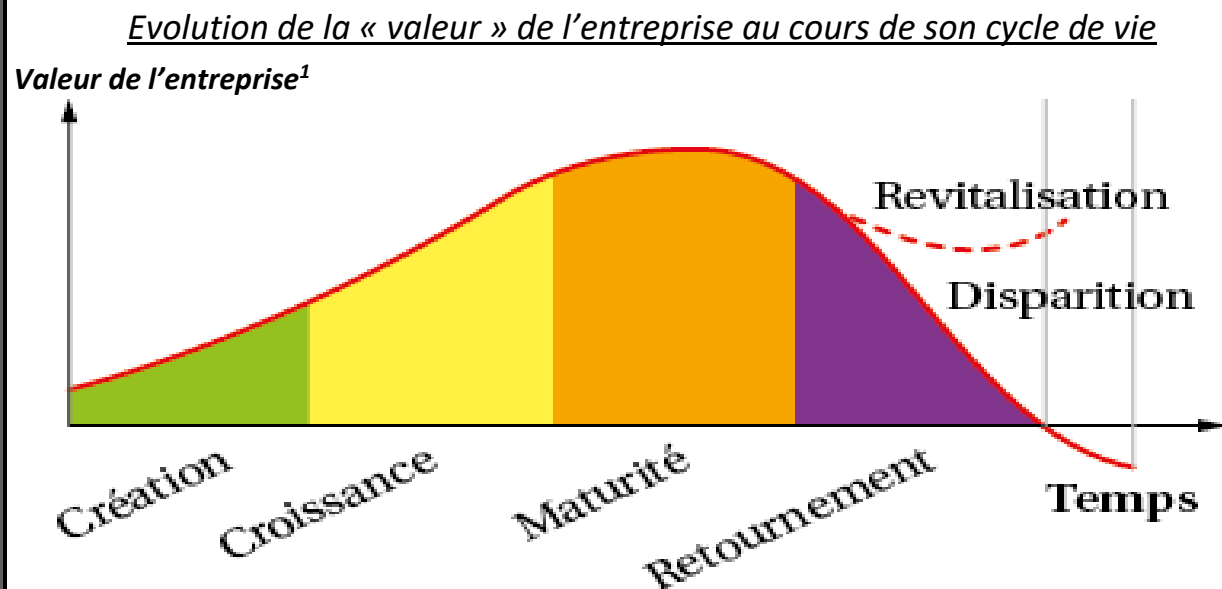
1. Comprendre le *cycle de vie d'une entreprise* à partir de quelques exemples

Cours

Le cas de Felix Potin : reproduire le schéma et illustrez les différentes phases

- Création
- Croissance
- Changement de **statuts juridiques**
- Disparition

1. **Valeur de l'entreprise** : on peut la définir par différents indicateurs comme le chiffre d'affaires ; la valeur ajoutée brute, le bénéfice (ou les pertes), la capitalisation boursière si elle est cotée en Bourse



Introduction à la méthodologie du BAC
(Epreuve composée : Ici Ec2 de l'épreuve composée EC 1/2/3)

Présenter un document statistique (Ec2 (1) – [vers l'EC2 (2)] : une méthode en quatre §. pour tous les documents statistiques.

Créations d'entreprises¹ en France de 2014 à 2023.



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Remarque : à la suite de l'épidémie du COVID, un 1^{er} confinement est ordonné le du 17 mars au 11 mai 2020 non inclus, soit 1 mois et 25 jours ; du 30 octobre au 15 décembre 2020 non inclus, soit 1 mois et 15 jours ; du 3 avril au 3 mai 2021 non inclus, soit 28 jours.

Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

1 : les entreprises classiques sont des sociétés ou des entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs. Les micro-entrepreneurs bénéficient notamment du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social. Depuis le 1er janvier 2018, le régime peut s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires pour une année civile complète n'excède pas :

- ➔ 176 200 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- ➔ 72 600 euros HT pour une activité de services.

Questions :

Q.1. A l'aide du document, comparez la situation des entreprises classiques et des micro-entreprises créées en 2014 et en 2023 (2 points)

METHODE

§.1. **QOOQ** : **Q**ui (source) ? **Q**uoi (objet) ? **O**ù ? **Q**uand ?

§.2. **SOU** : **S**upport, **O**util, **U**nité.

§.3. **ROI** : **R**épondre et **O**rganiser l'**I**nformation (notamment à partir des informations données par l'outil statistique identifié).

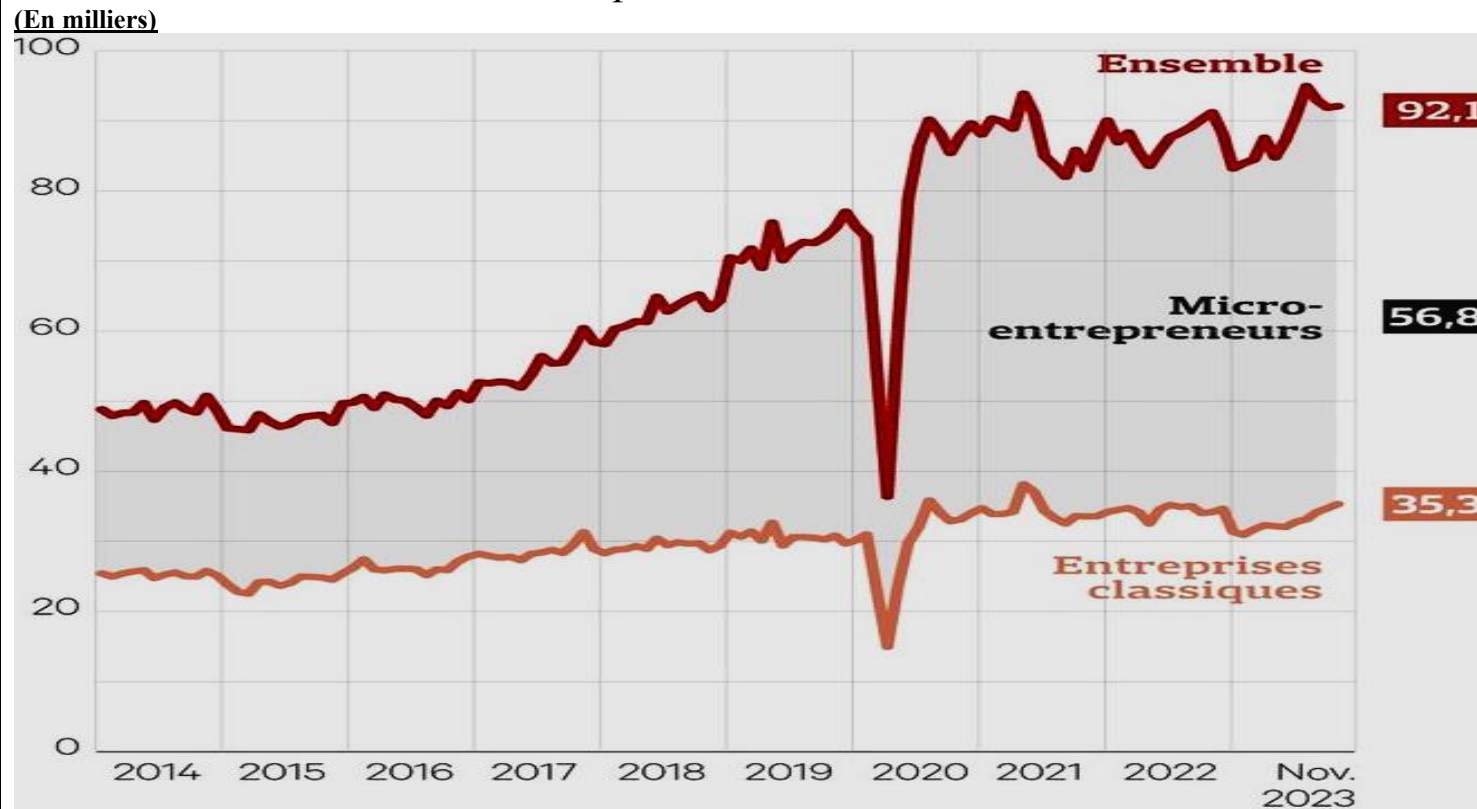
§.4. **BT** : **B**ilan soit intérêt de la question (enseignements) mais surtout **T**ransition vers la question de cette EC2 [(1)→(2)]

Q.2. A l'aide du document et de vos connaissances vous montrerez que la création d'entreprises permet d'illustrer la diversité des figures de l'entrepreneur (4 points)

Introduction à la méthodologie du BAC
(Epreuve composée : Ici Ec2 de l'épreuve composée EC 1/2/3)

Analyser un document statistique (Ec2 (2) – une méthode en trois §. pour tous les documents statistiques.

Créations d'entreprises¹ en France de 2014 à 2023.



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Remarque : à la suite de l'épidémie du COVID, un 1^{er} confinement est ordonné le du 17 mars au 11 mai 2020 non inclus, soit 1 mois et 25 jours ; du 30 octobre au 15 décembre 2020 non inclus, soit 1 mois et 15 jours ; du 3 avril au 3 mai 2021 non inclus, soit 28 jours.

Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

1 : les entreprises classiques sont des sociétés ou des entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs. Les micro-entrepreneurs bénéficient notamment du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime peut s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires pour une année civile complète n'excède pas :

- ➔ 176 200 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- ➔ 72 600 euros HT pour une activité de services.

Questions :

Rappel

Q.1. A l'aide du document, comparez la situation des entreprises classiques et des micro-entreprises créées en 2014 et en 2023 (2 points)

*

Q.2. A l'aide du document et de vos connaissances vous montrerez que la création d'entreprises permet d'illustrer la diversité des figures de l'entrepreneur (4 points)

METHODE

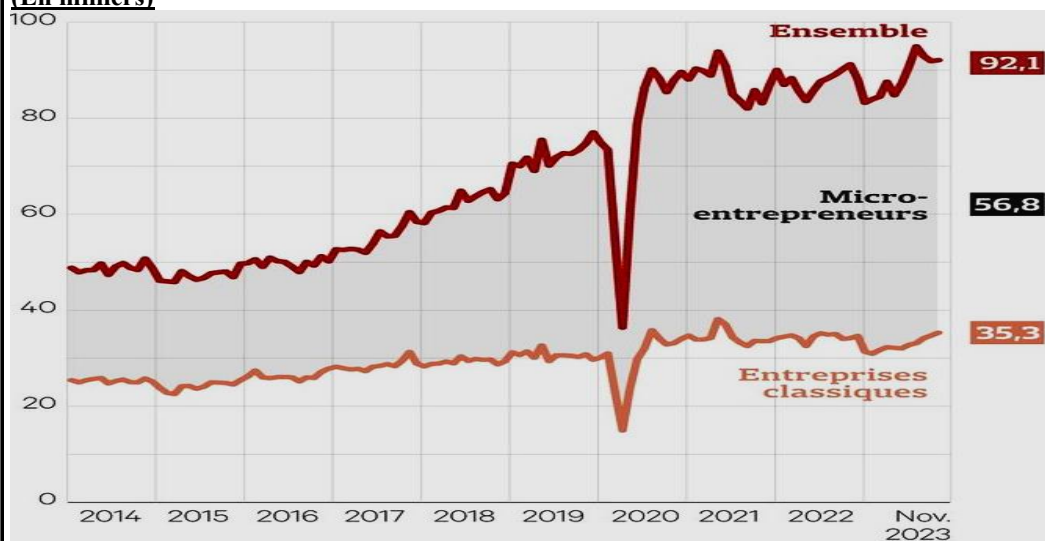
§.1. (**Introductif**) = articulation et non juxtaposition des termes de la question notamment ceux de S.E.S. et en visant le §.2. ...

§.2. (**Explicatif**) = à partir du repérage du (des) terme(s) clef(s) de la question

§.3. (**Conclusif**) = Quels sont les principaux enseignements à tirer de vos observations ? (pas un résumé de votre réponse : cela ne sert à rien !)

Créations d'entreprises¹ en France de 2014 à 2023.

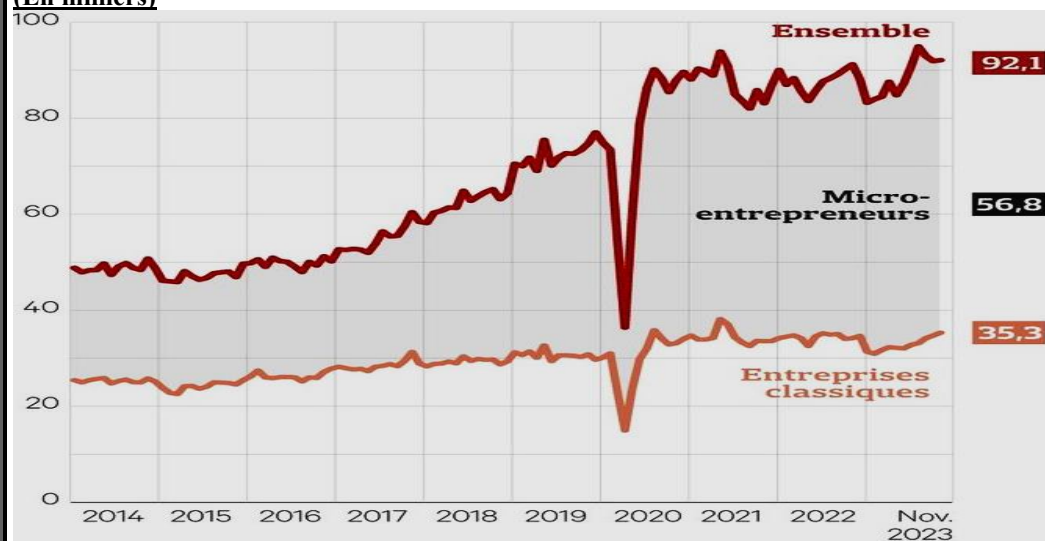
(En milliers)



Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

Créations d'entreprises¹ en France de 2014 à 2023.

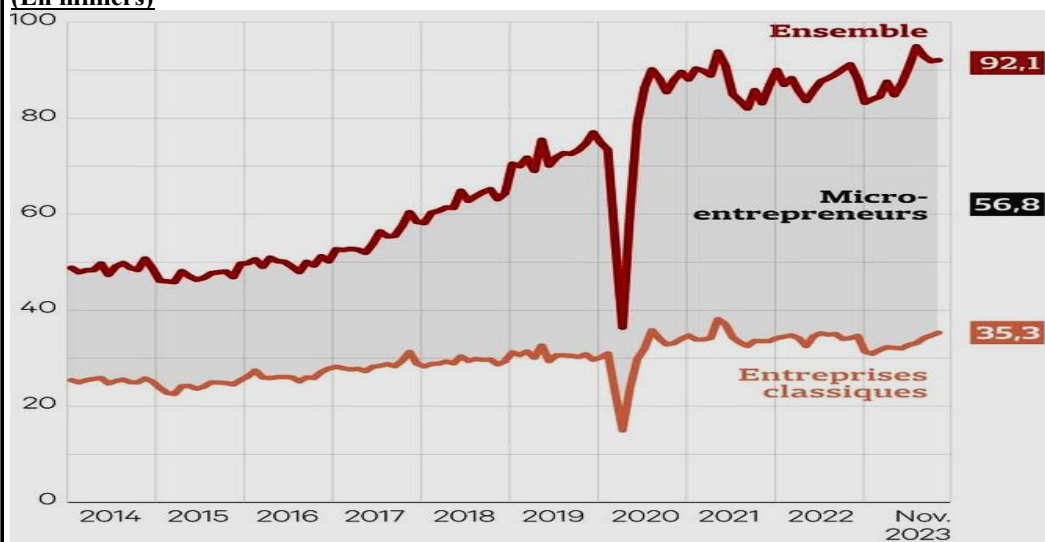
(En milliers)



Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

Créations d'entreprises¹ en France de 2014 à 2023.

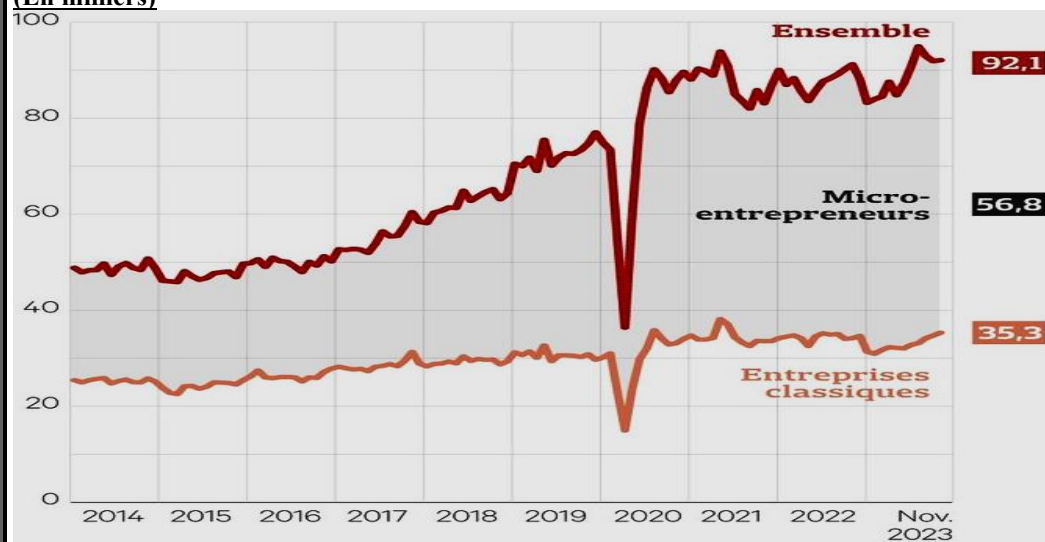
(En milliers)



Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

Créations d'entreprises¹ en France de 2014 à 2023.

(En milliers)



Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)